

K-Auvergne,
un dispositif de financement
de proximité :

- Des interventions adaptées aux contraintes de votre entreprise,
- Apport de capitaux propres, sortie progressive entre la 6^{ème} et la 10^{ème} année pour un coût maîtrisé.

Créé et animé par :



SAS K-AUVERGNE DÉVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiées au capital de 270 000 €
RCS Clermont-Ferrand 792921606

BP 10007 - 63 201 Riom Cedex - Ligne directe : 04 73 33 74 65
k-auvergne@auvergne.cci.fr

G A R A N T I E D E C O N F I D E N T I A L I T É



**Financez le développement
de votre entreprise.**

Vous êtes une PME auvergnate, industrielle, commerciale ou prestataire de services ? **Vous avez un projet de développement** : commercial, innovation, immobilier, équipements... ? Vous avez besoin pour cela d'augmenter vos fonds propres ? Ouvrez temporairement le capital de votre entreprise à un partenaire dont le seul but est le développement des PME du territoire !

>>> K-Auvergne vous propose une solution **inédite en Auvergne** pour ouvrir votre capital **en toute confidentialité**.

La 1^{ère} année (2014), ce sont 450 000 € qui ont été investis dans 3 entreprises porteuses de projets.

Quelles sont les conditions de participation, d'intervention et de sortie ?

Les conditions de participation

- Avoir un projet de développement,
- Effectif <250 personnes,
- Ne pas être en difficulté,
- Disposer à minima d'un exercice de 12 mois clos depuis moins de 6 mois
- Dépôt du dossier avant le 20 mars 2015.

Les conditions d'intervention

Décision du comité d'investissement avant le 15 avril pour une intervention au capital le 31 mai 2015 au plus tard.

K-Auvergne intervient en capital dans les conditions générales suivantes :

- Montant de 30 à 300 K€,
- Participation temporaire au capital social (maximum 30 %),
- Pas d'obligation de verser une rémunération du capital investi les 5 premières années de souscription,
- Signature d'un pacte d'associés définissant les conditions de sortie entre la 6^{ème} et la 10^{ème} année.

Le suivi et la sortie programmée

Pendant la présence au capital, l'entreprise bénéficie d'un accompagnement et d'un suivi régulier.

Pour des souscriptions réalisées en 2015 K-Auvergne donne la possibilité de sortir à partir du 1^{er} janvier 2021 et au plus tard au 31 décembre 2025.

La sortie se fait moyennant un rendement annuel à TME* + 150 Pts de base (avec un plancher de 3%), déduction faite des dividendes.

* TME septembre 2014 = 1,36%.

K-Auvergne ne fait pas appel public à l'épargne et s'adresse à un «cercle restreint d'investisseurs» au sens de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier. Dans ces conditions et conformément aux dispositions de l'article 211-3 du RG – AMF, il est nécessaire de rappeler ce qui suit : 1. L'offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF ; 2. Les personnes ou entités mentionnées au 2° du II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier ne peuvent participer à cette offre que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du code monétaire et financier ; 3. La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier.

DES FONDS PROPRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE !

Augmentez vos fonds propres grâce à K-Auvergne, votre partenaire de proximité.

>>> En toute confidentialité, pour une durée de 5 ans minimum et 10 ans maximum.

Sous l'impulsion affirmée de ses fondateurs, K-Auvergne est l'outil permettant aux PME auvergnates de rebondir et de financer leur développement en préservant l'autonomie de l'actionnariat en place.

Les fondateurs ont voulu privilégier les sociétés dont la taille et l'activité n'attirent pas les investisseurs classiques, alors qu'elles constituent un facteur essentiel de la dynamique auvergnate.

Tous les projets (innovation, produits process services, commercial France ou export, investissements...) sont sélectionnés par un comité de professionnels.

Avec K-Auvergne, vous augmentez vos fonds propres avec des conditions de sortie que vous maîtrisez et connaissez à l'avance.

une initiative



Une démarche citoyenne.



LE FINANCEMENT DE PROXIMITÉ
K-Auvergne

Une solution pour votre développement.

